

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 février 2015 à 19h30 en la salle du Centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Denis Marc Gagnon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

15-02-027

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2015;
6. Dépôt des états financiers au 31 janvier 2015;
7. Règlement d'emprunt portant le numéro 167-14 concernant le cautionnement d'un prêt consenti à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock : dépôt du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
9. Adoption du projet de règlement numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
10. Adoption du règlement numéro 171-15 créant la table de concertation socio-économique d'Adstock;
11. Nomination des membres siégeant à la table de concertation socio-économique d'Adstock;
12. Embauche conditionnelle de monsieur Martin Rouleau à titre de préposé aux services généraux;
13. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité;
14. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
15. Vente pour taxes impayées : mandat au directeur général et secrétaire-trésorier;
16. Projet de location, à des fins municipales et communautaires, de la sacristie de l'église Sacré-Cœur-de-Marie : accord de principe;
17. Subvention à l'entreprise Gestion NTM Inc.;
18. Congrès de la COMBEQ : autorisation d'inscription conditionnelle;

19. Nomination du représentant municipal à Transport adapté de la région de Thetford;
20. Nomination du représentant au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
21. Nomination du représentant municipal à la Régie intermunicipale de la région de Thetford;
22. Puits artésien alimentant le centre communautaire intergénérationnel, mise à jour d'un rapport hydrogéologique en fonction du nouveau RPEP : mandat d'honoraires professionnels à Laforest Nova Aqua;
23. Mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit : autorisation de signature des ententes relatives à la construction des infrastructures et le mode de financement, au partage des responsabilités ainsi qu'à l'utilisation et à l'exploitation des installations;
24. Autorisation d'achat d'un ordinateur équipé d'un logiciel AutoCad;
25. Guide du visiteur 2015 du Parc national de Frontenac : achat d'espaces publicitaires;
26. Fourniture de chlorure de calcium : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
27. Acquisition d'équipements pour la brigade incendie : autorisation de dépenses;
28. Bris à une camionnette municipale : autorisation de réparation;
29. Affaires diverses :
  - 29.1 Place aux Jeunes : demande de subvention;
  - 29.2 Représentation municipale au couronnement de la Reine du Carnaval d'hiver de Thetford Mines;
30. Correspondance et rapports;
31. Période de questions;
32. Levée de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»;

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-028

### **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2015 transmis par voie électronique, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-029

**DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits,

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 336 692.87 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 janvier 2015 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

15-02-030

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 167-14 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT CONSENTI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK : DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE**

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 167-14, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le jeudi, 15 janvier 2015 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 2 744.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 285.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 285 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 167-14 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-15 CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses pour les élus municipaux.

**15-02-031 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-15 CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock peut, en vertu de l'article 2 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil municipal;

**ATTENDU** que la loi régissant le traitement des élus municipaux prévoit, en vertu de l'article 5, que la rémunération versée par la Municipalité peut être indexée;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock peut également, en vertu de l'article 30.0.4, de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», inclure, dans un règlement, certaines dispositions afin de compenser, dans certains cas exceptionnels, la perte de revenus subie par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 février 2015;

**ATTENDU** les explications rendues par monsieur le maire concernant la portée des modalités contenues au règlement numéro 170-15;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le projet de règlement portant le numéro 170-15 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-02-032 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171-15 CRÉANT LA TABLE DE CONCERTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE D'ADSTOCK**

**ATTENDU** que le conseil municipal juge nécessaire de se doter d'une table de concertation socio-économique de façon à recevoir de cette table, lorsque requis, des recommandations sur des projets, activités et autres en matière de développement socio-économique local;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite ouvrir cette table à la participation des citoyens;

**ATTENDU** l'article 4 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** que tous les membres présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par monsieur le maire concernant la portée des modalités contenues au règlement numéro 171-15;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le règlement portant le numéro 171-15 créant la table de concertation socio-économique d'Adstock, soit adopté. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-033

**NOMINATION DES MEMBRES SIÉGEANT À LA TABLE DE CONCERTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE D'ADSTOCK**

Conformément aux dispositions de l'article 3.1 du règlement numéro 171-15 relativement à la composition de la table de concertation socio-économique d'Adstock, le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres siégeant à ce comité.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de nommer, pour une période de deux (2) ans, les personnes siégeant à la table et leur représentativité :

1. le maire, ou son remplaçant représentant l'ensemble du territoire;
2. monsieur Jean-François Faucher représentant le secteur Saint-Méthode;
3. monsieur François Lessard représentant le secteur Saint-Daniel;
4. monsieur Marquis Patry représentant le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;
5. monsieur François Côté représentant le secteur villégiature.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-034

**EMBAUCHE CONDITIONNELLE DE MONSIEUR MARTIN ROULEAU À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité désire combler un poste de préposé aux services généraux;

**ATTENDU** l'appel de candidatures;

**ATTENDU** que le comité spécialement formé à cet effet signale que monsieur Martin Rouleau a satisfait aux exigences au terme du processus et recommande son embauche;

**ATTENDU** la condition formulée par le comité c'est-à-dire la réception d'un bilan de santé satisfaisant avant le début de sa période de probation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'embaucher monsieur Martin Rouleau à titre de préposé aux services généraux dans le respect des dispositions de la convention collective présentement en vigueur dans la municipalité, conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-035

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité ainsi que le solde y figurant (247 185.71 \$).

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'approuver, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 2 février 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-036

**AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2013 ne sont pas acquittées. À même cette communication, le directeur général et secrétaire-trésorier informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 6 mars 2015 et, qu'après cette date, leur dossier sera déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-037

**VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Le directeur général et secrétaire-trésorier soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2013 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, autorisation est également donnée au directeur général et secrétaire-trésorier d'agir, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-038

**PROJET DE LOCATION, À DES FINS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES, DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : ACCORD DE PRINCIPE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire entamer des démarches auprès de la Fabrique Saint-Esprit des Pentes-Côtes en vue d'utiliser, à des fins municipales et communautaires, la sacristie de l'église du secteur Sacré-Cœur-de-Marie en contractant une entente basée sur le modèle intervenu avec la Commission scolaire des Appalaches pour l'utilisation de la salle Viateur-Routhier;

**ATTENDU** que les membres du conseil confirment leur accord au développement d'une telle forme d'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin

Et résolu d'autoriser le maire à poursuivre ses démarches auprès de la Fabrique Saint-Esprit des Pentes-Côtes en vue de la location de la sacristie de l'église Sacré-Cœur-de-Marie à des fins municipales et communautaires en contractant une entente basée sur le modèle de location signée avec la Commission scolaire des Appalaches pour l'utilisation de la salle Viateur-Routhier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-039

**SUBVENTION À L'ENTREPRISE «GESTION NTM INC.»**

**ATTENDU** que la nouvelle direction de l'entreprise «Gestion NTM Inc.», opérant le restaurant le Rivana, a investi des sommes d'argent en vue de sauvegarder des emplois et le service de restauration dans le secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que la susdite direction demande une aide financière à la Municipalité dans ce contexte;

**ATTENDU** que le second alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Municipalité d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé;

**ATTENDU** que l'entreprise «Gestion NTM Inc.» se qualifie en vertu du susdit article;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'accorder, à l'entreprise «Gestion NTM Inc.», une subvention à la hauteur de 3 200 \$. Cependant, le décaissement de cette somme est conditionnel à la réception préalable des paiements suivants :

- le montant facturé à titre de droit de mutation;
- le 1<sup>er</sup> versement des taxes municipales de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-02-040**      **CONGRÈS DE LA COMBEQ : AUTORISATION D'INSCRIPTION CONDITIONNELLE**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'autoriser monsieur François Grondin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement) qui se tiendra à l'Hôtel Fairmont Manoir Richelieu à La Malbaie du 16 au 18 avril prochain. Cette autorisation est assortie de la condition de déposer, à son retour, un compte-rendu des ateliers fréquentés lors de ce séjour.

Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-02-041**      **NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL À TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD**

En vertu de la résolution 14-12-286, le conseiller Nelson Turgeon avait été nommé, par intérim, à titre de délégué de la Municipalité à Transport adapté de la région de Thetford Inc.,. Il y a maintenant lieu de nommer le nouveau représentant de la Municipalité siégeant à cet organisme en remplacement de monsieur Turgeon.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de nommer monsieur Stéphane Thivierge, conseiller du district numéro 6, à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock au sein du comité de Transport adapté de la région de Thetford Inc..

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**15-02-042**      **NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Suite à la démission de Ghislain Jacques, lequel siégeait sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, il y a lieu de nommer le représentant de la Municipalité en remplacement du conseiller démissionnaire.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu de nommer monsieur Stéphane Thivierge, conseiller du district numéro 6, à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-043

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION DE THETFORD**

En vertu de la résolution 14-12-285, le conseiller Nelson Turgeon avait été nommé, par intérim, à titre de délégué de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la région de Thetford. Il y a maintenant lieu de nommer le nouveau représentant de la Municipalité siégeant à cette régie en remplacement de monsieur Turgeon.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée

Et résolu de nommer monsieur Stéphane Thivierge, conseiller du district numéro 6, à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la région de Thetford.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-044

**PUITS ARTÉSIEN ALIMENTANT LE CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL, MISE À JOUR D'UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE EN FONCTION DU NOUVEAU RPEP : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LAFOREST NOVA AQUA**

**ATTENDU** que le centre communautaire intergénérationnel sera alimenté en eau potable par un puits artésien;

**ATTENDU** que pour obtenir un certificat d'autorisation, la Municipalité doit produire et déposer, auprès du MDDELCC, une mise à jour d'un rapport hydrogéologique en fonction de la nouvelle réglementation régissant le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à des professionnels en la matière;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels numéro 3045 datée du 23 janvier 2015 présentée par la firme «Laforest Nova Aqua» au montant de 4 018 \$, taxes applicables incluses pour la réalisation de ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confier, à la firme d'hydrogéologie «Laforest Nova Aqua», conformément à leur proposition numéro 3045 datée du 23 janvier 2015 un mandat d'honoraires professionnels pour la préparation d'une mise à jour d'un rapport hydrogéologique, en vertu du nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) pour le puits artésien alimentant le centre communautaire intergénérationnel dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie. Le montant du mandat accordé s'élève à 4 000 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-045

**MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC-DU-HUIT : AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET LE MODE DE FINANCEMENT, AU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS AINSI QU'À L'UTILISATION ET À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS**

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines procède actuellement aux travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable afin de rendre conforme l'ensemble des secteurs de la ville;

**ATTENDU** que dans le cadre de ces travaux en cours, la ville de Thetford Mines doit maintenir un service de distribution d'eau potable, en quantité suffisante et de qualité conforme aux exigences réglementaires actuelles, pour tous les usagers du Lac-du-Huit résidant sur le territoire de la Municipalité d'Adstock qui sont présentement alimentés par le réseau actuel de distribution d'eau potable de la ville de Thetford Mines;

**ATTENDU** que différentes options de travail ont été analysées et discutées entre les représentants de la ville de Thetford Mines et ceux de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la Municipalité a privilégié l'une de ces options, appelée «option conduite», entraînant pour la ville de Thetford Mines des coûts supplémentaires;

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines est encline à accepter d'inclure à son projet les dépenses liées à l'exécution des travaux relatifs à «l'option conduite» considérant que toutes les installations ainsi mises en place par la ville seront cédées, suivant l'exécution de ces travaux, à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que la ville de Thetford Mines entrevoit réaliser ces travaux au cours de l'été 2015;

**ATTENDU** que le MAMOT a confirmé que le coût maximal admissible, peu importe les travaux réalisés, sera calculé sur l'option «Insertion» pour le calcul de la subvention;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à rembourser, à la ville de Thetford Mines, la différence entre la subvention accordée à la ville dans le cadre du programme FCCQ et toutes les dépenses engagées pour la parfaite exécution du projet d'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

**ATTENDU** le projet d'accord de principe intitulé «*Entente pour la construction et le financement des infrastructures d'eau potable des usagers du Lac-du-Huit*» à signer entre les parties;

**ATTENDU** le projet d'accord de principe intitulé «*Entente intermunicipale pour l'utilisation et l'exploitation du système d'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit*». Cet accord de principe, à signer entre les parties, stipulera les règles concernant le legs des installations d'eau potable à Adstock, les conditions d'entretien des installations et le devoir de défrayer les coûts annuels associés à la fourniture de l'eau potable par la ville de Thetford Mines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les accords de principe à convenir entre la Municipalité et la ville de Thetford Mines relativement à la construction des infrastructures et son mode de financement, au partage des responsabilités ainsi qu'à l'utilisation et à l'exploitation des installations construites dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable pour les usagers du Lac-du-Huit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-046

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN ORDINATEUR ÉQUIPÉ D'UN LOGICIEL AUTOCAD**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 6 275 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'un ordinateur équipé d'un logiciel AutoCad conformément à la soumission numéro 50071 présentée par Cyber3D.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-047

**GUIDE DU VISITEUR 2015 DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC : ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 750 \$ taxes en sus, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le guide du visiteur 2015 du Parc national de Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-048

**FOURNITURE DE CHLORURE DE CALCIUM : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

Comme chaque année, la Municipalité épandra quelque 250m<sup>3</sup> d'abat-poussière sur les routes non pavées de la Municipalité. À cet égard, il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné que l'estimation de la dépense est inférieure à 100 000 \$.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres concernant la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium au moyen d'une invitation transmise auprès de deux (2) firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-049

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA BRIGADE INCENDIE :  
AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que le fournisseur de service de pagettes pour les pompiers nous avise qu'il n'offrira plus le service à partir du 31 mars 2015;

**ATTENDU** la recommandation du chef pompier de remplacer les pagettes par des radios FM portatifs;

**ATTENDU** que la venue d'un nouveau pompier volontaire requiert l'achat d'un habit de combat et d'un appareil respiratoire additionnel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accéder aux recommandations du chef pompier et d'autoriser les achats suivants :

1. Six (6) radios FM VERTEX portatifs et 4 BRAVO Y4 au montant de 1 980 \$, taxes en sus, conformément à la soumission présentée par le Pro du CB en date du 21 janvier 2015;
2. Un (1) habit de combat au montant de 1 335 \$, taxes en sus en vertu de la soumission de CMP Mayer Inc.;
3. Un (1) appareil respiratoire au montant de 4 975 \$, taxes en sus telle la soumission numéro 37141 présentée par Aréo-feu.

Le cumul de ces achats se chiffre à 10 376 \$, somme ayant été prévue au budget d'opération 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-050

**BRIS À UNE CAMIONNETTE MUNICIPALE : AUTORISATION DE RÉPARATION**

Suite à un impact survenu au cours du mois de janvier 2015, la camionnette 2012 a subi des dommages et celle-ci requiert des réparations. Suivant l'estimation effectuée par monsieur Guy Couture de la firme Procolor Thetford Inc., le coût des réparations se chiffre à 3 589.70 \$, taxes applicables incluses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser une dépense de 3 589.70 \$, taxes applicables incluses et de confier la réparation de la susdite camionnette à la firme Procolor Thetford Inc..

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

15-02-051

**PLACE AUX JEUNES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de soutenir financièrement l'organisme «Place aux Jeunes Amiante» à remplir sa mission, laquelle mission est de contrer l'exode des jeunes et en inciter d'autres à venir s'installer dans notre région.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B-Gaulin,  
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Et résolu de faire droit à leur demande et de verser, conditionnellement à la réception du formulaire intitulé «Demande d'aide financière à la Municipalité» dûment complété et signé accompagné des documents administratifs requis, une contribution financière au montant de 272.20 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-02-052

### **REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU COURONNEMENT DE LA REINE DU CARNAVAL D'HIVER DE THETFORD MINES**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,  
Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets au coût de 50 \$ chacun et de déléguer deux (2) personnes à assister au couronnement de la Reine du Carnaval d'hiver de Thetford Mines qui se tiendra le 20 février prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

### **RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS**

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 2 mars 2015, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann du secteur Saint-Méthode.

F2) Invitation à la soirée de consultation populaire. Monsieur le maire invite les gens à assister à l'une des deux soirées de consultation publique concernant la présentation et la validation du plan de travail (actions stratégiques de développement de la Municipalité) ainsi que des informations diverses touchant les secteurs concernés.

Pour les secteurs Sacré-Cœur-de-Marie, Sainte-Anne-du-Lac et Lac-à-la-Truite, cette rencontre est prévue pour le lundi, 9 février à 19h00 à la salle du Centre communautaire intergénérationnel. Pour les contribuables des secteurs Saint-Méthode, Saint-Daniel incluant le chemin des Cerfs, le Lac Bolduc et le Lac Jolicoeur, elle aura lieu le 16 février à 19h00 à la salle de l'Édifice Bernardin-Hamann.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

15-02-053

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de lever la séance à 21h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

irt